

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT N°2024- 039 /ALT/COMFIB

DOSSIER N°120 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE CREDIT N° 7579-BF SIGNE LE 05
JUILLET 2024 ENTRE LE BURKINA FASO ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE
FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET
REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU
SAHEL, PHASE 2, AU BURKINA FASO
(PRAPS 2-BF)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le
député **François ZANGRE**, rapporteur.

Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 18 octobre de 09 heures 10 minutes à 11 heures 20 minutes et le samedi 26 octobre de 10 heures 10 minutes à 12 heures 30 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7579-BF signé le 05 juillet 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, phase 2, au Burkina Faso (PRAPS 2-BF).

Auparavant, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation dudit projet de loi, le lundi 14 octobre 2024 de 09 heures 15 minutes à 11 heures 10 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD), par le député Sayouba ZONGO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Drissa KY ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Marc Bertin GANSONRE.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

L'exposé fait par Monsieur le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales a porté sur les points suivants :

- contexte et justification du financement additionnel ;
- description du financement additionnel ;
- coût du Projet et caractéristiques du financement ;
- dispositions institutionnelles et de mise en œuvre.

Outre l'exposé sur ces points, Monsieur le Ministre délégué a informé la Commission qu'au cours du processus de ratification du financement additionnel (FA) au Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, Phase 2, au Burkina Faso (PRAPS 2-BF), le Conseil des ministres a été saisi et a instruit de procéder à une restructuration au regard des priorités du moment. Cette restructuration a été faite en accord avec le bailleur de fonds et le rapport y relatif a été joint au présent dossier transmis au Parlement.

En guise d'introduction, Monsieur le Ministre délégué a dit qu'en début 2024, le Burkina Faso a été déclaré éligible aux ressources du guichet Réponse aux crises (CRW-ERF-Crisis response window-early response financing), ce qui constitue des ressources supplémentaires à l'allocation IDA national du pays. A cet effet, un montant équivalent à 50 millions de dollars US (soit environ 46 700 000 Euros) a été alloué au Burkina Faso pour le Financement additionnel (FA) du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, phase 2, Burkina Faso (PRAPS 2-BF, P173197). Ce financement sera utilisé pour fournir une assistance alimentaire aux personnes vulnérables et renforcer la résilience et les capacités de production des petits producteurs en réponse à la crise de la sécurité alimentaire qui sévit actuellement dans le pays.

L'objectif de développement du projet est de renforcer la résilience des pasteurs et des agro-pasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel. Le Projet s'articule autour de cinq composantes résumées ci-dessous :

- composante 1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires (196 millions de dollars US, dont 13 millions de dollars US pour le Burkina Faso) ;
- composante 2 : Gestion durable des paysages et renforcement de la gouvernance (141,90 millions de dollars, dont 12,3 millions de dollars pour le Burkina Faso) ;

- composante 3 : Amélioration de la chaîne de valeurs du bétail (58,20 millions de dollars US, dont 5,9 millions pour le Burkina Faso) ;
- composante 4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes (50,25 millions de dollars US, dont 6,4 millions de dollars US pour le Burkina Faso) ;
- composante 5 : Coordination du Projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises (105,85 millions de dollars US, dont 7,4 millions de dollars US pour le Burkina Faso).

Pour le Burkina Faso, la signature de l'Accord de crédit avec la Banque mondiale a eu lieu le 05 mai 2021 et l'entrée en vigueur du PRAPS 2-BF, le 05 octobre 2021. Les activités du Projet ont commencé le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de six ans.

I.1 Contexte et justification du financement additionnel

En ce qui concerne le contexte et la justification, Monsieur le Ministre délégué a signifié que dans les pays du Sahel, la pauvreté et la vulnérabilité chroniques, les précipitations faibles et irrégulières en termes de quantité et de répartition, l'accès inégal aux aliments pour les animaux dans les zones de pâturage dégradés, la diminution de la production alimentaire ainsi que la flambée des prix des denrées alimentaires, se combinent pour créer une insécurité alimentaire et nutritionnelle grave et généralisée. Les conflits et les déplacements internes de personnes ne font qu'aggraver une situation déjà précaire en matière de sécurité alimentaire. En conséquence, un nombre croissant de personnes, y compris les agro-pasteurs, est confronté à une grave insécurité alimentaire et nutritionnelle et à une vulnérabilité accrue.

Les difficultés d'accès aux engrais, les épidémies de ravageurs et de maladies, qui sont encore exacerbées par le changement climatique et qui conduisent toutes à une production inférieure à la moyenne, l'insécurité localisée permanente (connue pour avoir un impact négatif sur les surfaces plantées) et les prix élevés des denrées alimentaires et des carburants ont exacerbé la situation d'insécurité alimentaire chronique du pays, menaçant la vie de près de 3 millions de personnes.

La plupart des ménages signalent une baisse de 13% des stocks alimentaires par rapport à la saison 2020-2021, soit 6% de moins que la moyenne sur cinq ans. La réserve nationale de sécurité alimentaire n'est que de 30% de son niveau le plus bas de ces dernières années. Bien que les nouvelles récoltes de la campagne 2023-2024 aient amélioré l'approvisionnement en céréales, ce niveau est inférieur à la

moyenne, compte tenu de la baisse de la production nationale et de la poursuite des exportations informelles de denrées alimentaires vers les pays voisins. Le coût des denrées alimentaires au Burkina Faso a augmenté de 12% en décembre 2023 par rapport au même mois de l'année précédente et des augmentations atypiques de plus de 25% par rapport à la moyenne quinquennale (FEWSNET, 2024).

En outre, l'insécurité qui sévit dans le Nord et l'Est du Burkina Faso, y compris le blocage de communes entières par des terroristes, a provoqué une situation d'urgence humanitaire. Plusieurs zones de la région du Sahel sont en situation d'urgence (phase 4 de l'IPC) et les informations fournies par des informateurs clés indiquent que la population, confrontée à une faim extrême et n'ayant plus de stratégies de survie, indiquant une catastrophe (phase 5 de l'IPC), est en augmentation dans les provinces du Soum, de l'Oudalan et du Yagha. Les communes les plus touchées sont Djibo et Arbinda (Soum), Markoye (Oudalan) et Sebba (Yagha), qui sont soumises à un blocus depuis plus d'un an et à des restrictions strictes de mouvements de populations. Dans ces régions, les populations ont un accès très limité à la nourriture.

Ce sont les raisons évoquées ci-dessus qui ont amené le Gouvernement à solliciter un appui financier au profit du PRAPS 2-BF pour accompagner ses interventions.

I.2 Description du financement additionnel

Pour ce qui est de la description du financement additionnel, il est ressorti de l'exposé de Monsieur le Ministre que l'objectif du projet de financement initial est d'améliorer la résilience des pasteurs et des agro-pasteurs dans certaines zones de la région du Sahel.

Tout en maintenant le même objectif de développement, le financement additionnel vise les objectifs spécifiques suivants :

- l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables et de l'accès de leurs animaux aux aliments .
- le renforcement de la résilience et des capacités productives des petits producteurs afin d'augmenter la production de leurs propres cultures vivrières et de leur bétail.

Les résultats attendus sont :

- la situation alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables et de l'accès de leurs animaux aux aliments sont améliorés ;
- la réserve nationale de sécurité alimentaire est améliorée ;

- la résilience et les capacités productives des petits producteurs afin d'augmenter la production de leurs propres cultures vivrières et de leur bétail est renforcée.

Consécutivement à la restructuration du financement additionnel en Conseil des ministres, les propositions de réallocations des ressources du fonds additionnel par composante se présentent comme suit :

- composante 1 : amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires. Cette composante n'a pas été impactée par le fonds additionnel et aucun réaménagement n'a été opéré.
- composante 2 : gestion et gouvernance durable des paysages.

Il était alloué initialement à cette composante douze millions cent mille (12 100 000) dollars, soit environ six milliards six cent cinquante-cinq millions (6 655 000 000) de francs CFA de ressources pour financer :

- la construction de deux biodigesteurs annexés aux abattoirs de Bobo-Dioulasso et de Kaya ;
- la réhabilitation de 60 points d'eau (16 adductions d'eau potable simplifiée-AEPS, 35 forages manuels et neuf (09) boulis/mares) et la construction de neuf (09) forages pour l'irrigation des cultures fourragères ;
- la production de fourrage cultivé, l'achat et la distribution de 2 100 tonnes d'engrais, 750 tonnes de compost, 2 700 tonnes de semences fourragères.

De ces ressources, six cent quarante-huit millions deux cent mille (648 200 000) francs CFA sont maintenus mais pour la réalisation d'ouvrages d'hydraulique pastorale dans la zone pastorale de Sondré-Est pour faciliter l'accès des pasteurs de la zone aux ressources pastorales en lieu et place de réhabilitation d'ouvrages d'hydraulique pastorale à travers tout le pays.

Le reliquat de six milliards six millions huit cent mille (6 006 800 000) francs CFA a été affecté à l'acquisition d'engrais et d'équipements au profit de la SOBIMAP.

- composante 3 : amélioration de la chaîne de valeurs du bétail.

Il était alloué à cette composante, pour ce financement additionnel, neuf millions neuf cent mille (9 900 000) dollars, soit environ cinq milliards quatre cent quarante-cinq millions (5 445 000 000) de francs CFA pour l'acquisition et la distribution de 13 650 tonnes d'aliments pour animaux, dont 9 000 tonnes de sous-produits agro-industriels, 1 200 tonnes d'aliments pour poissons, 1 950 tonnes d'aliments pour volailles et 1 500 tonnes de pierres à lécher.

Ces ressources serviront désormais à l'acquisition d'engrais et de construction d'entrepôts au profit de SOBIMAP.

- composante 4 : amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes : cette composante n'a pas été impactée par le fonds additionnel. Aucun changement n'a été opéré.
- composante 5 : coordination du Projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises.

Il était alloué à cette composante 28 millions de dollars soit environ quinze milliards quatre cent millions (15 400 000 000) de francs CFA pour soutenir la coordination des activités du fonds additionnel y compris le respect des normes environnementales et sociales, la reconstitution du stock national de sécurité alimentaire par l'achat et la livraison de 37 000 tonnes de vivres.

De ces ressources, sept cent soixante-dix-neuf millions trois cent six mille (779 306 000) francs CFA sont retenus pour les activités de gestion dont quatre cent quatre-vingt-trois millions six cent mille (483 600 000) francs CFA pour les activités de sauvegarde environnementale et sociale et deux cent quatre-vingt-quinze millions sept cent six mille (295 706 000) francs CFA pour les activités de communication, de suivi et d'évaluation.

Le reliquat de cette allocation initiale soit quatorze milliards six cent vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (14 622 290 000) francs CFA sera utilisé pour l'acquisition d'engrais au profit de SOBIMAP.

Un tableau des acquisitions a été joint au rapport de restructuration.

I.3 Coût du projet et caractéristiques du financement

I.3.1 Coût du Projet

Le coût total du PRAPS 2-BF est de 95 millions USD dont le coût initial était de 45 millions USD et le coût résultant de la modification des activités du projet et financé par l'IDA est estimé à 50 millions USD. C'est ce financement de l'IDA qui fait l'objet de la présente ratification.

Répartition du coût révisé du PRAPS 2-BF par composante :

Composantes	Burkina Faso	
	Actuel	Avec FA
Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires	13	13
Gestion durable des paysages et amélioration de la Gouvernance	12,30	24,40
Amélioration de la chaîne de valeurs du bétail	5,90	15,80
Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes	6,40	6,40
Coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises	7,40	35,40
TOTAL	45	95

I.3.2 Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de l'accord de financement sont les suivantes :

Accord de crédit n° 7579-BF	
Montant du Prêt	50 millions de dollars, soit environ 46 700 000 Euro
Date de signature de l'accord	05 juillet 2024
Date prévue d'entrée en vigueur	05 octobre 2024
Commission d'engagement	1/2 de 1 % par an sur le solde non retiré
Différé d'amortissement	10 ans
Maturité du crédit	50 ans
Date de clôture	31 décembre 2027

I.4 Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre

Les dispositions institutionnelles et de mise en œuvre restent les mêmes que pour le PRAPS 2-BF. Le Projet continuera d'être mis en œuvre par l'Unité de gestion du Projet au sein du Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question n°1 : **Le Gouvernement peut-il faire à la Représentation nationale, un bilan sommaire de la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du financement initial du PRAPS 2-BF ?**

Réponse : A la date du 30 septembre 2024, le PRAPS 2-BF qui a démarré ses activités le 1^{er} janvier 2022 a pu mener les activités suivantes :

- l'acquisition et la mise à la disposition de la Direction générales des services vétérinaires (DGSV) de 42 millions de doses de vaccins PPCB et PPR ;
- la dotation des régions d'intervention en équipements de vaccination, en chaînes de froids et en véhicules ;
- la réalisation de 40 parcs de vaccination ;
- l'appui à la production de plus de 3 000 tonnes de culture fourragère ;
- le financement de 335 bénéficiaires à travers 60 sous-projets innovants dans les domaines de l'embouche bovine, ovine, production laitière et fourragère ;
- le financement des plans d'actions de 14 organisations professionnelles d'éleveurs ;
- le financement de 1 600 activités génératrices de revenus ;
- la formation de 1 200 bénéficiaires dans les métiers porteurs en milieu pastoral ainsi que l'équipement de 656 d'entre eux pour leur installation (les autres seront équipés et installés avant la fin de l'année) ;
- la délivrance de 15 000 CNIB et 50 000 documents d'état civil.

Question n°2 : **Quel est le taux d'intérêt du financement additionnel du PRAPS 2-BF ?**

Réponse : Le taux d'intérêt du financement additionnel est nul. C'est ce taux confère au financement un caractère concessionnel. Le pays va rembourser seulement le capital.

Questions n°3 : **A la lecture de l'annexe n°2, (Page 13), relative aux « normes environnementales et sociales », toutes les exigences prescrites semblent être soumises à la volonté du bailleur. Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale de l'application de la législation nationale en matière environnementale dans le cadre de la mise en œuvre de cet Accord ?**

Réponse : Les Projets et Programmes mis en œuvre par le Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers respectent la législation nationale en matière environnementale. En effet, tous les dossiers en matière de sauvegardes environnementales et sociales sont soumis à l'examen de l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE) qui intervient dans la validation des termes de référence et les rapports des études environnementales. Elle est aussi impliquée dans le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales.

Questions n°4 :

Le rapport des travaux de restructuration du Financement additionnel, annexé au projet de loi, a omis la sous-composante relative à la « *reconstitution de la réserve alimentaire et sécurité alimentaire et nutritionnelle* ». Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale quant à la prise en compte effective de cette sous-composante dans l'accord de financement ?

Réponse :

La restructuration a orienté les ressources vers des investissements qui permettront de renforcer les capacités de production des populations.

Question n°5:

Quels sont les critères de distribution des aliments pour bétail aux éleveurs vulnérables ?

Réponse :

Les stocks d'aliments pour bétail seront acquis et mis à la disposition de la Direction générale des services vétérinaires (DGPA) qui les distribuera selon les critères suivants :

Critère d'identification de zone : provinces déficitaires sur la base du bilan fourrager.

Critère d'identification des bénéficiaires vulnérables : être petits producteurs dont la taille du troupeau varie entre 1 et 10 têtes pour les petits ruminants et entre 1 et 3 têtes pour les bovins avec une priorité pour :

- des éleveurs PDI ;
- des éleveurs hôtes ;
- des jeunes éleveurs de moins de 35 ans ;
- des éleveurs vivants avec un handicap ;
- des femmes éleveurs.

Question n°6 :

Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale sur la capacité d'absorption de la totalité du financement dans de meilleurs délais, quand on sait que l'émission des avis de non objection par la Banque mondiale accuse des retards ?

Réponse :

Les avis de non objection causent souvent des retards dans la mise en œuvre des Projets et Programmes de développement, mais il faut noter que l'un des critères qui a prévalu au rattachement du financement additionnel au PRAPS 2-BF est la performance du Projet, notamment dans les décaissements. Le Gouvernement rassure donc la Représentation nationale qu'avec l'expérience avérée de l'équipe de gestion du PRAPS 2-BF et aussi l'implication de l'ensemble des acteurs, la totalité du financement sera absorbé dans les délais.

Question n°7 :

Les éleveurs ont-ils accès aux services vétérinaires, aux marchés et aux infrastructures nécessaires pour développer leurs activités dans la zone du Projet ?

Réponse :

Le Projet, dans son approche d'intervention, appuie les différents acteurs pour accéder aux services et aux infrastructures nécessaires au développement de leurs activités. Cela inclut les services vétérinaires et les infrastructures et équipements nécessaires.

Question 8 :

Comment le cheptel a-t-il évolué dans les zones du Projet depuis le lancement des activités ?

Réponse :

Le cheptel dans la zone d'intervention du Projet évolue bien, surtout en matière de couverture sanitaire car le Projet a contribué au renforcement des capacités des services en charge de l'élevage à travers la réalisation d'infrastructures sanitaires (parcs de vaccination), et la mise à disposition d'équipements de vaccination, de vaccins et de véhicules. En matière d'accessibilité alimentaire, plusieurs initiatives ont été prises dans le domaine de la production fourragère dans les zones pastorales et auprès de certains champions des régions.

Question n°9 : Une étude a-t-elle été réalisée pour évaluer les effets à long terme du Projet ? Si oui, quels en sont les principales conclusions ?

Réponse : En lieu et place d'une étude, c'est une analyse économique qui a été faite et qui montre que les actions du Financement additionnel produiront des effets à même de renforcer la résilience des populations bénéficiaires face aux crises et aux chocs.

Question n°10 : Comment le Projet garantit-il la participation des éleveurs à la prise de décisions et à la gestion des ressources pastorales ?

Réponse : Dans la stratégie de mise en œuvre du Projet, les éleveurs participent à la prise de décisions à travers les Comités de gestion des espaces et infrastructures pastoraux. Ces comités sont composés essentiellement des bénéficiaires.

Question n°11 : Les femmes bénéficient-elles équitablement des appuis du Projet ? Et par quel mécanisme ?

Réponse : Les femmes impliquées dans les activités pastorales bénéficient équitablement des appuis du Projet, sinon même plus que les autres catégories d'acteurs. En effet, dans l'objectif d'accroître la participation des femmes aux activités pastorales, le Projet accorde au moins 30% des réalisations aux femmes.

Question n°12 : Le Gouvernement peut-il préciser à la Représentation nationale, le montant exact de la part de financement qui sera affectée aux populations vulnérables qui sont les principaux bénéficiaires de ce Projet ?

Réponse : Plus de la moitié du montant du financement sera affectée aux populations vulnérables, soit un peu plus de 15 milliards de francs CFA.

Question n°13 : **Quelles sont les dispositions prises par le Gouvernement pour livrer un fourrage de bonne qualité à bonne date conformément au principe des « quatre B » évoqué dans l'exposé des motifs ?**

Réponse : Les dispositions qui seront prises par le Gouvernement sont :

- la détermination participative, en année N-1, des spéculations à produire ;
- l'acquisition et la mise à disposition des semences et intrants agricoles y afférents ;
- l'appui des producteurs pour le labour des champs ;
- le suivi technique des producteurs de fourrage.

Question n°14 : **Pourquoi l'accent n'est pas mis davantage sur le pastoralisme, au regard même du libellé du Projet ?**

Réponse : Le Burkina Faso a bénéficié du Financement additionnel du fait de certains critères. Ce financement correspond à une fenêtre de la Banque mondiale qui appuie les pays pour l'amélioration de la résilience. C'est sur cette base que les activités ont été définies.

Aussi, le rattachement au PRAPS 2-BF n'est pas lié forcément aux activités menées par le Projet. Dans les dispositions de la Banque mondiale, le Financement additionnel doit être adossé à un Projet parent qui présente des performances appréciables. Lors de la préparation du Financement additionnel, le PRAPS 2-BF était l'un des projets qui respectait ce critère.

III. Examen du projet de loi article par article

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

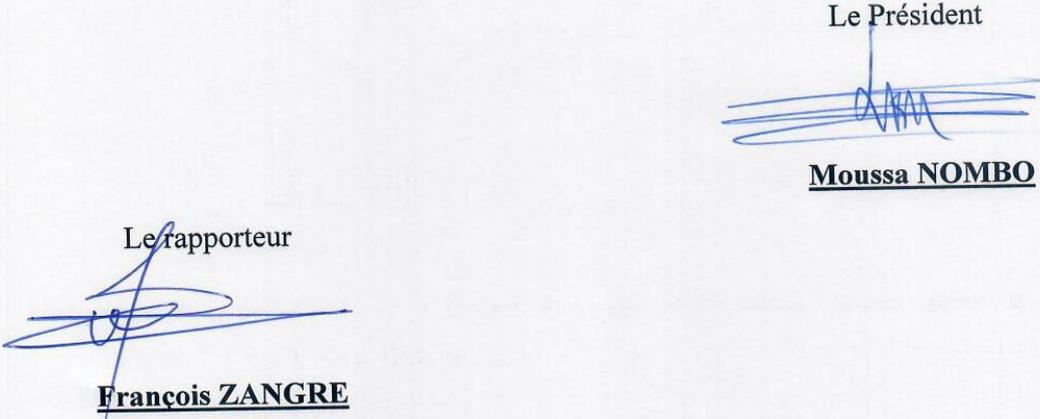
IV. Appréciation de la commission

Après analyse du projet de loi, la Commission des finances et du budget note que le Financement additionnel du PRAPS 2-BF couvrant la période 2024-2027 contribuera à :

- renforcer les capacités de la Société burkinabè d'intrants et de matériels agro-pastoraux (SOBIMAP) ;
- apporter une réponse à la crise alimentaire ;
- donner un élan considérable à l'orientation politique actuelle du Gouvernement en matière de souveraineté alimentaire traduite par « l'Offensive agropastorale et halieutique » ;
- améliorer la résilience des pasteurs et agropasteurs, d'une part et celle des populations les plus vulnérables dans les localités ciblées de l'autre.

Au regard de ces éléments et des réponses apportées par le Gouvernement à ses préoccupations, la COMFIB recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 26 octobre 2024



Le rapporteur

François ZANGRE

Le Président

Moussa NOMBO

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
5.	KONE Diakalia	Membre
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	ZANGRE François	Membre
8.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
9.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
10.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
11.	FOFANA Haoua	Membre
12.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TAPSOBA Issaka	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSÉS

N°	NOM ET PRENOMS	MOTIF
1.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Mission
2.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Mission
3.	DIALLO Daouda	Mission

LISTE DE PRESENT DES DEPUTES DES COMMISSIONS
SAISIES POUR AVIS

N°	NOM ET PRENOMS	COMMISSIONS
1.	KY Drissa	CGSASH
2.	GANSONRE Marc Bertin	CAEDS
3.	ZONGO Sayouba	CDD

SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT

LE VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
5.	NASSOURI Daaga	Membre
6.	ZANGRE François	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
8.	TAPSOBA Issaka	Membre
9.	FOFANA Haoua	Membre
10.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
3.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSÉS

N°	NOM ET PRENOMS	MOTIF
1.	DIALLO Daouda	Mission
2.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Mission
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Mission

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DES COMMISSIONS
SAISIES POUR AVIS

N°	NOM ET PRENOMS	COMMISSION
1.	KY Drissa	CGSASH
2.	GANSONRE Marc Bertin	CAEDS
3.	ZONGO Sayouba	CDD

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	Dr Hamadou DICKO	Ministre délégué
2.	SOME A. Gustave	DGED / MARAH
3.	Dr PINDE Souleymane	Coord. PRAPS 2-BF
4.	DIALLO Hamadou	Chef de cabinet
5.	BAKONE Emilien	RPO81/MARAH
6.	DIALLO Mamadou	DDP/MARAH
7.	OUATTARA Aboubacar	RAF PRARS2-BF
8.	BORO Adama	DGFOMR
9.	FOFANA Lamine	CE/SOBIMAP
10.	OUEDRAOGO Oumarou	DCPP/DGESS
11.	SIRI Youssouf	DGCOOP/MEF
12.	ZOUNGRANA Estelle	DGRI/ MJDHRJ
13.	RAMDE/ZOUGMORE Aïssa	DGRI/MJDHRJ

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
2.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
3.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
5.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
6.	KAMBIRE Bébé Albert	Administrateur parlementaire
7.	NIKIEMA Bibata	Administrateur parlementaire
8.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire
9.	SORGHO B.W Caroline Jeannette	Stagiaire

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT

LE SAMEDI 26 OCTOBRE 2024

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
5.	KONE Diakalia	Membre
6.	ZANGRE François	Membre
7.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
8.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
9.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
10	TAPSOBA Issaka	Membre
11	FOFANA Haoua	Membre
12	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NASSOURI Daaga	Membre
2.	DIALLO Daouda	Membre
3.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Membre

LISTE DE PRESENT DES DEPUTES DES COMMISSIONS
SAISIES POUR AVIS

N°	NOM ET PRENOMS	COMMISSION
1.	GANSONRE Marc Bertin	CAEDS
2.	ZONGO Sayouba	CDD

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	Dr Hamadou DICKO	Ministre délégué
2.	SOME A. Gustave	DGED / MARAH
3.	Dr PINDE Souleymane	Coord. PRAPS 2-BF
4.	NIKIEMA Alassane	DG/SOBIMAP
5.	FOFANA Lamine	CE/SOBIMAP
6.	BAKONE Emilien	RPO81/MARAH
7.	BORO Adama	DGFOMR
8.	ZOUNGRANA Estelle	DGRI/ MJDHRJ
9.	RAMDE/ZOUGMORE Aïssa	DGRI/MJDHRJ

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
2.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
3.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
5.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
6.	KAMBIRE Bébé Albert	Administrateur parlementaire
7.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire